

**Demande # :** \_\_\_\_\_

Le dépôt d'une demande de permis (formulaire, documents, paiement) peut se faire en ligne ([PEL](#)), en personne ou par la poste à l'adresse indiquée au bas du formulaire. Tous les plans doivent être déposés en 1 copie papier ou une version électronique en format PDF sur une clé USB (**en personne ou par la poste**). Le traitement d'une demande débute lorsque tous les documents ont été reçus et que le paiement a été effectué (débit, chèque ou argent). Une fois émis, le permis sera transmis par courriel. Il est recommandé de vérifier vos courriels indésirables régulièrement. Pour de plus amples renseignements sur la réglementation et les documents requis, référez aux fiches de réglementation simplifiée ou au règlement [RV-2021-21-16](#) sur les permis et certificats.

## 1. Localisation du projet

Adresse :	Numéro de lots :
-----------	------------------

## 2. Renseignements sur l'identité du propriétaire

Nom :	Téléphone :
Adresse :	Cellulaire :
Ville :	Courriel :
Code postal :	

## 3. Renseignements sur l'identité du requérant (si différent du propriétaire)

Nom :	Téléphone :
Adresse :	Cellulaire :
Ville :	Courriel :
Code postal :	

## 4. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du propriétaire)

Nom de l'entreprise :	Téléphone :
Nom :	Cellulaire :
Adresse de l'entreprise :	Courriel :
Ville :	Télécopieur :
Code postal :	

## 5. Description du projet :

### 5.1. Type de travaux

<input type="checkbox"/> Construction d'un bâtiment principal	<input type="checkbox"/> Lotissement (subdivision de terrain, remplacement de lot)
<input type="checkbox"/> Rénovation / Agrandissement d'un bâtiment principal	<input type="checkbox"/> Enseigne (autonome, appliquée, d'inauguration)
<input type="checkbox"/> Construction complémentaire (garage, galerie, piscine, etc.)	<input type="checkbox"/> Usage principal (place d'affaires), certificat d'occupation
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbre (partout sur le terrain)	<input type="checkbox"/> Usage complémentaire
<input type="checkbox"/> Installation septique / Puits	<input type="checkbox"/> Usage temporaire (événement / camion cuisine)
<input type="checkbox"/> Démolition / Déplacement	<input type="checkbox"/> Modification à un permis déjà émis

### 5.2. Type de bâtiment ou de terrain

<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Industriel
<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Conservation et récréation
<input type="checkbox"/> Extraction	<input type="checkbox"/> Public et communautaire
<input type="checkbox"/> Habitation	<input type="checkbox"/> Multifonctionnel (2 usages différents et plus)

**5.3. Coût estimé du projet (avant taxes) :** \_\_\_\_\_ \$

**5.4. Échéancier personnel du projet, d'ouverture du commerce ou de la tenue de l'évènement (approximatif) :**

Début (aaaa-mm-jj) : \_\_\_\_\_

Fin (aaaa-mm-jj) : \_\_\_\_\_

**5.5. Description détaillée au verso (section obligatoire)**

## 5.5. Description détaillée (à l'aide de phrases complètes)

### Coût des permis

(Ceci n'est pas une liste exhaustive. Pour plus de détails, consulter le règlement [RV-2024-34-96](#))

#### Construction ou installation d'un bâtiment principal:

- a) Habitation unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale: 1050 \$ par logement;
- b) Habitation collective: 341 \$ par chambre et 1050 \$ par logement;
- c) Habitation maison mobile: 1050 \$;
- d) Autre qu'habitation, multifonctionnel ou agricole: 5,50 \$/1000\$ du coût estimé des travaux, min. 1050 \$;
- e) Multifonctionnel : Pour la partie sans logement: 4,00 \$/m<sup>2</sup> de superficie de plancher avec un min. de 1050 \$;  
Pour la partie comprenant des logements: 1050 \$ par logement;  
Pour la partie comprenant des chambres: 341 \$ par chambre;
- f) Agricole: 2.50 \$/m<sup>2</sup> de superficie plancher, min. 300 \$ et max. 2530\$.

#### Agrandissement, modification ou rénovation d'un bâtiment principal:

- a) Habitation: 7,00\$/1000 \$ du coût estimé des travaux, min. 121 \$ et max. 473 \$
- b) Ajout de logement: 1050 \$ par logement;
- c) Autre qu'habitation, incluant multifonctionnel: 6,50 \$/1000 \$ du coût estimé des travaux, min. 236 \$;
- d) Ajout de chambres dans une habitation collective: 341 \$.

**Démolition d'un bâtiment principal:** 152 \$ (2500 \$ si assujéti au règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles)

**Modification d'un permis ou d'un certificat émis:** 25 % du coût initial dudit permis ou du certificat

#### Ajout d'une construction accessoire (abri d'auto, galerie, garage, gloriollette, pavillon de bain, piscine, poulailler domestique, entrepôt, etc):

- a) Habitation : 116 \$;
- b) Autre qu'habitation, incluant multifonctionnel, mais excluant agricole : 300 \$;
- c) Agricole : 2,50 \$/m<sup>2</sup> de superficie de plancher, min. 300 \$ et max. 2530 \$.

#### Agrandissement, modification ou rénovation d'une construction accessoire:

- a) Habitation : 84 \$;
- b) Autre qu'habitation, incluant multifonctionnel : 152.

**Démolition d'une construction accessoire:** 95 \$ (800\$ si assujéti au règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles)

**Démolition poulailler domestique:** Gratuit

**Enseigne:** 152\$ par enseigne (enseigne d'inauguration : 79 \$)

**Installation septique:** 300 \$      **Système UV :** 300 \$

**Puits:** 210 \$

**Espace de chargement/déchargement ou un espace de stationnement:** 152 \$

**Mur de soutènement, écran tampon ou acoustique:** 116 \$

**Remblai / Déblai:** 116\$

**Construction, ouvrage ou travaux dans la rive, le littoral ou la plaine inondable:** 116\$

#### Abattage d'un arbre autre qu'un déboisement:

- a) pour abattre 1 à 4 arbres: 53\$      b) pour abattre 5 arbres et plus: 84\$

**Ajout d'un usage principal:** 194 \$      **Ajout d'un usage complémentaire:** 158\$

**Évènement:** 151 \$

**Camion cuisine:** 614 \$

**Lotissement:** 105 \$ par lot créé (dans certains cas des frais de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels peuvent s'appliquer)

\* Les honoraires d'un permis délivré ne sont pas remboursables.

\* Aucun honoraire supplémentaire n'est exigé lorsqu'il s'agit d'un permis assujéti à une disposition réglementaire adopté en vertu de l'article 145.42 de la LAU, ou un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

### Heures d'ouverture des bureaux:

**Horaire régulier :** Lundi au vendredi : 8h 30 à 12h 00 et 13h à 16h 30

**Horaire Information et permis 30 mins (en présentiel) :** Lundi au vendredi : 9h 00 à 11h 30 et 13h à 15h 30

**\* Pour les demandes en lien avec l'Information et les demandes éligibles au traitement en 30 minutes, vous devez prendre un rendez-vous en composant le 311.**

### Service des permis et inspection:

996, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 0P8 - Téléphone: 311 ou 418 839-2002 - extérieur Lévis